

Dieudonné à Bordeaux: le Comité Action Palestine dénonce une « morale à deux vitesses »

Pour l'association pro-palestinienne, le cas Dieudonné illustre une « liberté d'expression à géométrie variable ». Sans surprise, le Comité Action Palestine bordelais a dénoncé une morale à deux vitesses au sujet du débat sur l'interdiction éventuelle du spectacle de Dieudonné à Bordeaux prévu le 4 avril à la patinoire bordelaise de Mériadeck.

« Tout propos remettant en cause Israël est systématiquement condamné sous couvert d'antisémitisme ou d'incitation à la haine », estime le CAP dans un communiqué. « Il s'agit de faire taire toute forme d'expression critique à l'endroit de l'état colonial sioniste. »

« La liberté d'expression est à géométrie variable, poursuit CAP : elle est totale lorsqu'il s'agit d'islamophobie et de stigmatisation des immigrés; elle n'existe pas si elle met en question le sionisme. »

Et de prévenir Alain Juppé en se référant au précédent sur le sujet à Cenon, ville voisine: « la mairie de Cenon avait été condamnée pour atteinte à la liberté d'expression en 2006 après avoir voulu interdire la représentation d'une troupe de théâtre de jeunes palestiniens (Al Rowwad). »

« De plus, Alain Juppé n'est pas sans ignorer que la société d'économie mixte de la Rochelle a été condamnée à verser à Dieudonné 40 000 euros suite à l'annulation de son spectacle », ajoute l'association pro-palestinienne.

[Sud Ouest](#)

[Publié le 27/02/2013 par Yannick Delneste](#)